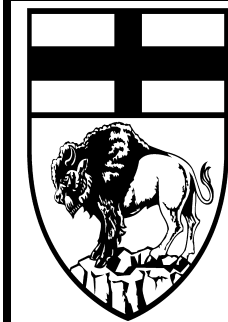


Mercredi 20 avril 2005



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 33
ET AVIS

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

PÉTITIONS

M^{me} DRIEDGER
M^{me} ROWAT
M. LOEWEN
M. GOERTZEN
M. SCHULER
M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur les condominiums/The Condominium Amendment Act*

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 32) — *Loi validant le Règlement 5/02 de la municipalité rurale de Kelsey/The Rural Municipality of Kelsey By-law No. 5/02 Validation Act*

M. MAGUIRE

(N° 204) — *Loi sur les audiologistes et les orthophonistes/The Audiologists and Speech Language Pathologists Act*

M. CUMMINGS

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative (tenue d'élections à date fixe)/The Legislative Assembly Amendment Act (Set Date Elections)*

M^{me} TAILLIEU

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale/The Vulnerable Persons Living with a Mental Disability Amendment Act*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(65 h 23 min)

(Assemblée — Finances)

(salle 255 — Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle)

(salle 254 — Santé)

ÉTAPE DU RAPPORT — DÉBAT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* ASHTON

(N° 22) — *Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act*

[4 amendements — M. GERRARD]

(M. CUMMINGS — premier amendement)

(M. FAURSCHOU — deuxième amendement)

(M. FAURSCHOU — troisième amendement)

(M. FAURSCHOU — quatrième amendement)

[8 amendements — M. FAURSCHOU]

(M. LAMOUREUX — premier amendement)

(M. LAMOUREUX — deuxième amendement)

(M. PENNER — troisième amendement)

(M. DERKACH — quatrième amendement)

(M. PENNER — cinquième amendement)

(M. PENNER — sixième amendement)

(M. PENNER — septième amendement)

(M. DYCK — huitième amendement — 7 min)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* ASHTON

(N^o 22) — *Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act*
(amendements [12] — M. le *ministre* ASHTON)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* MELNICK

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (peines applicables en matière de protection des enfants)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Protection Penalties)*
(M. LOEWEN)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (Commission d'appel des accidents de la route)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Injury Compensation Appeal Commission)*
(M. LOEWEN)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*
(M. LOEWEN)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers/The Personal Investigations Amendment Act*
(M. LOEWEN)

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N^o 9) — *Loi sur la Société du Centre du centenaire du Manitoba/The Manitoba Centennial Centre Corporation Act*
(M. LOEWEN)

Motion de M. le *ministre* SMITH

(N^o 12) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act*
(M. le *ministre* ASHTON)

Motion de M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act*
(M. SCHULER)

Motion de M. le ministre STRUTHERS

(N^o 16) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*
(ouvert)

Motion de M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (aiguilles utilisées en milieu médical)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Needles in Medical Workplaces)*
(M. SCHULER)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre ROBINSON

(N^o 3) — *Loi sur la protection accordée aux propriétaires de biens à l'égard des sentiers récréatifs (modification de la Loi sur la responsabilité des occupants)/The Recreational Trail Property Owners Protection Act (Occupiers' Liability Act Amended)*
(imprimé)

M^{me} la ministre OSWALD

(N^o 8) — *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement/The Manitoba Council on Aging Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(imprimé)

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (juges de paix)/The Provincial Court Amendment Act (Justices of the Peace)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(imprimé)

M. le ministre SMITH

(N^o 15) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(imprimé)

M. le *ministre* SALE

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé et la Loi sur la preuve au Manitoba/The Regional Health Authorities Amendment and Manitoba Evidence Amendment Act*
(imprimé)

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

(N^o 18) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège de Saint-Boniface/Le Collège de Saint-Boniface Incorporation Amendment Act*
(imprimé)

M. le *ministre* SELINGER

(N^o 20) — *Loi modifiant la Loi sur les baux viagers/The Life Leases Amendment Act*
(imprimé)

M. le *ministre* RONDEAU

(N^o 21) — *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel et la Loi de la taxe sur la production de pétrole et de gaz/The Oil and Gas Amendment and Oil and Gas Production Tax Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(imprimé)

M. le *ministre* SELINGER

(N^o 24) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (communication du coût du crédit et modifications diverses)/The Consumer Protection Amendment Act (Cost of Credit Disclosure and Miscellaneous Amendments)*
(imprimé)

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N^o 25) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/ The Workers Compensation Amendment Act*
(imprimé)

M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N^o 26) — *Loi abrogeant la Loi sur la margarine/The Margarine Repeal Act*
(imprimé)

M. le *ministre* SMITH

(N^o 29) — *Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Act*
(imprimé)

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 30) — *Loi sur la Société des services agricoles du Manitoba/The Manitoba Agricultural Services Corporation Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(imprimé)

QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS — ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE

QUESTIONS ÉCRITES

M. LOEWEN

1. Le ministre des Affaires intergouvernementales pourrait-il indiquer à l'Assemblée combien de lettres d'opposition il a reçues au sujet de deux récentes modifications prévues au Plan de la ville de Winnipeg, soit la suppression du corridor de transport en commun d'Oak Point et de la ligne Waverly West?
2. Le ministre des Affaires intergouvernementales pourrait-il indiquer à l'Assemblée s'il a l'intention de demander au conseil municipal d'étudier les modifications prévues au Plan de la ville de Winnipeg visant la suppression du corridor de transport en commun d'Oak Point et de la ligne Waverly West?

M. SCHULER

3. Le ministre délégué au Sport, M. ROBINSON, a dit en janvier qu'il ne ferait rien, alors qu'en avril, il a ordonné qu'on interdise les combats. Pourquoi le ministre a-t-il d'abord refusé de le faire?
 4. Monsieur le président, si le ministre délégué au Sport s'inquiétait de la sécurité des jeunes femmes qui participent à ces combats, pourquoi a-t-il dit à la Commission de ne pas se préoccuper de la sécurité de ces femmes?
-

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le ministre SMITH

(N^o 33) — *Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Act*

PROPOSITIONS

M. DERKACH

3. Attendu :

que les Ukrainiens ont prouvé fermement leur désir d'établir un gouvernement démocratique;

que les pays démocratiques du monde ont applaudi la détermination des Ukrainiens à obtenir un processus électoral juste et libre;

que le Canada et le Manitoba ont appuyé les Ukrainiens dans leur mouvement visant à tenir des élections justes et libres;

qu'environ 800 Canadiens ont accepté de quitter leurs familles et leurs communautés pendant la période de Noël pour aider à surveiller le processus électoral en Ukraine;

que les élections du 26 décembre 2004 en Ukraine ont mené à l'élection d'un président engagé à former un gouvernement démocratique;

que l'Ukraine peut maintenant se concentrer sur le développement et le renforcement de son économie sous un gouvernement démocratique,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba se joigne à tous les Manitobains et qu'elle félicite les citoyens d'Ukraine pour leur détermination dans l'établissement d'un processus électoral juste et libre dans leur pays;

qu'elle félicite également les nouveaux président et premier ministre d'Ukraine pour leur engagement dans l'établissement d'un gouvernement démocratique en Ukraine.

M. MARTINDALE

4. Attendu :

que de nombreux Canadiens ont été touchés par les mesures canadiennes de guerre et d'immigration;

que des Ukrainiens, des Italiens et des Allemands ont été détenus dans des camps d'internement durant la Première et la Seconde Guerre mondiale par suite de la *Loi sur les mesures de guerre* édictée en 1914;

que les immigrants chinois étaient assujettis à une taxe de vote qui pouvait atteindre 500 \$ entre les années 1884 et 1923, et qu'ensuite le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur l'immigration* qui a efficacement exclu l'immigration en provenance de la Chine au Canada jusqu'après la Seconde Guerre mondiale;

que de 1907 à 1914, une série de mesures restrictives, notamment le *Règlement sur le voyage sans interruption* de 1908, visant l'immigration des pays d'Asie du Sud et de l'Inde (principalement les Sikhs) a efficacement mis fin à l'immigration en provenance de ces régions;

que durant la Seconde guerre mondiale, 711 réfugiés juifs fuyant l'Holocauste ont été internés parce qu'ils étaient soupçonnés d'espionnage et que 900 réfugiés juifs fuyant l'Allemagne nazie sont arrivés à bord du paquebot St. Louis et se sont vus refuser l'entrée au Canada le 9 juin 1939,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba recommande au gouvernement fédéral d'attribuer, dans le budget de février 2005, une somme de 25 millions de dollars répartie sur les trois prochaines années et destinée à des activités commémoratives et éducatives visant à souligner les facettes sombres de l'histoire du Canada;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à poursuivre ses négociations avec les communautés touchées afin d'offrir une réparation pour les pertes injustes de liberté et les confiscations de biens personnels et de propriétés, et de fournir un soutien à l'éducation visant à sensibiliser la population.

M^{me} TAILLIEU

5. Attendu :

que les collectivités du Manitoba jouent un rôle essentiel dans le développement économique de notre province;

que les journaux communautaires permettent aux résidents de se regrouper et d'établir de solides partenariats économiques et communautaires;

que la Manitoba Community Newspaper Association (MCNA), qui célèbre son 85^e anniversaire, regroupe 45 journaux communautaires distribués hebdomadairement à plus de 360 000 ménages et 550 000 lecteurs âgés de 18 ans et plus;

qu'au cours de la dernière décennie, les journaux locaux ont survécu grâce à l'appui des annonceurs locaux et provinciaux;

que la MCNA fait d'énormes progrès en s'adaptant aux changements et aux nouvelles technologies afin de rendre les journaux communautaires plus compétitifs et accessibles;

que le gouvernement provincial est une source de revenus substantielle pour les journaux communautaires qui, en retour, fournissent un service précieux en transmettant les messages importants du gouvernement aux Manitobains,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de consacrer le 17 avril « Journée des journaux communautaires » au Manitoba afin de reconnaître le rôle important que jouent ces journaux dans notre province.

M^{me} BRICK

6. Attendu :

que le gouvernement du Manitoba reconnaît l'importance d'une vie saine, comme l'indique la stratégie quadriennale en matière de modes de vie sains;

que les collectivités et la population du Manitoba ont grandement contribué à l'aménagement d'un réseau de sentiers dans la province;

que la Fondation du Sentier transcanadien est un organisme de bienfaisance enregistré sans but lucratif dont le principal objectif est de recueillir des fonds afin d'aménager un sentier récréatif qui traversera chaque province et chaque territoire du Canada en reliant des centaines de collectivités sur son parcours;

que la Fondation du Sentier transcanadien a connu beaucoup de succès à l'échelle locale partout au pays;

que le gouvernement provincial a participé activement, avec la Manitoba Recreational Trails Association, à l'aménagement du réseau de sentiers récréatifs qui relie 58 collectivités,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer à soutenir l'aménagement de réseaux de sentiers au Manitoba;

que l'Assemblée reconnaisse la détermination des Manitobains, en particulier les bénévoles, à créer un réseau provincial de sentiers reliés au Sentier transcanadien.